

# Extrait du procès-verbal

377

DB15

Projet de création du parc national des  
Dunes-de-Tadoussac

6213-01-008

À la session extraordinaire du Conseil de la Municipalité du Village de Tadoussac tenue le 29 avril 2024, à 19 h 00, au 286, rue de la Falaise, Tadoussac, à laquelle étaient présents son honneur le maire, Monsieur Richard Therrien et les conseillers suivants :

Sont présents : M. Richard Therrien, maire  
M. Guy Therrien, conseiller  
Mme Jane Chambers Evans, conseillère  
Mme Mireille Pineault, conseillère  
Mme Stéphanie Tremblay, conseillère  
M. Dany Tremblay, conseiller  
Madame Johanne Savard, conseillère

## RÉSOLUTION 2024-04-122

### PARC NATIONAL DES DUNES-DE-TADOUSSAC

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de 2021 a adopté la résolution 2021-0113 appuyant les démarches du ministère des Forêts, de la faune et des Parcs visant la création du parc national des Dunes-de-Tadoussac;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la Loi sur les parcs (chapitre P-9), les parcs nationaux du Québec sont des aires protégées dont l'objectif est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou des sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive ;

**CONSIDÉRANT QU'**en 1984, M. John G. Molson a fait don au gouvernement d'un terrain d'une grande superficie dans le secteur des dunes et qu'il était précisé dans la donation que le terrain devait servir uniquement comme parc public et que tous les résidents de Tadoussac, y compris les résidents durant la saison estivale, tant pour le présent que pour le futur, soient exemptés de tout droit d'accès ;

**CONSIDÉRANT QUE** la protection du secteur, la mise en valeur et la préservation du site des dunes constitue une priorité pour la Municipalité de Tadoussac ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité considère que les retombées économiques, touristiques et de partenariat s'inscrivent dans une démarche positive de développement pour la collectivité locale et régionale ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil désire également que les résidents de Tadoussac puissent maintenir leur tradition de cueillette de myes le long de son littoral et que l'unique accès est inclus dans le parc soit toujours accessible aux citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est mono-industrialisée et elle souhaite encourager la diversité des activités et l'allongement de la saison touristique;

**EN CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MIREILLE PINEAULT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil municipal souhaite assurer la mise en valeur et la protection du secteur des dunes de Tadoussac;

**QUE** le Conseil appuie le projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac proposé par le Gouvernement du Québec

**QUE** la présente résolution soit transmise aux municipalités de la Haute-Côte-Nord ainsi qu'à la MRC et au Conseil des Innus d'Essipit afin d'obtenir leur appui à l'égard de ce projet de parc national.

**QU'UN** mémoire sera déposé au Bureau des audiences publiques sur l'environnement Québec (BAPE).



Chantale Otis  
Chantale Otis, directrice générale et greffière-trésorière

**ADOPTÉE À TADOUSSAC, CE 30 IÈME JOUR D'AVRIL 2024.**